



Compte rendu de la séance du conseil municipal en date du 27 mai 2014

Présents : Monsieur Alain CHMIEL, Madame Laurette GELY, Monsieur François GAUDRY, Monsieur André BOIRAL, Monsieur Olivier BARTHEZ, Monsieur Roland CARRUELLE, Madame Michèle GRANET, Madame Elsa LIARDET, Madame Jaclyn MALAVAL, Madame Françoise MEJEAN, Monsieur Jean-Claude PUECH, Madame Geneviève ROUSSEAUX

Représentés : Madame Agnès BADAROUX par Madame Michèle GRANET, Monsieur Marc PERES par Monsieur François GAUDRY

Excusés : Madame Anne-Marie MICCOLI

En début de séance, le Conseil Municipal autorise le Maire à ajouter deux points à l'ordre du jour :

- Fixation et désignation des membres du CCAS
- Fixation du prix de location de la salle Deromieu

1) Désignation d'un élu chargé des questions forestières

Le Maire indique au Conseil Municipal qu'il convient de désigner un élu qui sera chargé des questions forestières autour de la gestion du patrimoine forestier communal et sectional ainsi que des coupes de bois notamment auprès de l'Office National des Forêts.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DESIGNE André BOIRAL, chargé des questions forestières de la commune de Sainte Enimie

2) Approbation d'un devis pour le fauchage des voies

Un devis de l'entreprise El Gatchou a été reçu en mairie afin d'effectuer le fauchage en bord des voies communales. Le montant s'élève à 3 393 € pour une longueur fauchée de prévue de 28 kms.

Le Maire propose au Conseil Municipal de valider ce devis.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le devis de l'entreprise El Gatchou d'un montant de 3 393 €

3) Bail avec l'association "La Diane des Causses"

Le Maire expose que par délibération du 25 juin 2013, le conseil municipal a cédé le droit de chasse de la commune sur les terrains communaux et sectionaux à la société de chasse « La Diane des Causses » par convention pour une durée de 3 ans. Le montant de la redevance s'élève à 0,50 € par hectare. Cette convention avait déjà été mise en place sous la précédente municipalité mais le montant n'avait jamais été recouvré.

La société de chasse sollicite aujourd'hui la nouvelle municipalité afin de dénoncer cette convention et céder le droit de chasse à titre gracieux.

Le Conseil Municipal décide d'ajourner ce point et de demander un bilan financier à "La Diane des Causses" avant de prendre une décision.

4) Installations et rénovations diverses dans les logements

Le Maire propose au Conseil Municipal de valider les devis les moins-disant et de solliciter des subventions pour effectuer divers travaux et installations dans les logements communaux

Devis reçus pour la peinture de l'ancienne école de Champerboux :

| | |
|--------------------|------------|
| CHAPELLE Gwenaël : | 4 120 € |
| DA SILVA Carlos : | 4 383,25 € |

Devis reçus pour le changement d'un velux au logement de la Halle au Blé :

| | |
|---------------------|------------|
| MARTIN COUVERTURE : | 721,10 € |
| LOZERE CHARPENTE : | 1 668,00 € |

Par ailleurs, il convient de solliciter une subvention à hauteur de 50% de la dépense auprès du Conseiller Général au titre du PED (Programme d'Equipe ment Départemental) pour ces devis ainsi que pour d'autres travaux déjà validés en Conseil Municipal

| | |
|--|-----------------------|
| Peinture ancienne école Champerboux : | 4 120 € |
| Changement d'un velux à la Halle au Blé : | 721,10 € |
| Installation chaudière ancien presbytère Champerboux : | 4 220,32 € + 294,90 € |
| <u>Travaux de chauffage au logement du Bac :</u> | <u>1 573,50 €</u> |
| Total | 10 929,82 € |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE les devis de CHAPELLE Gwenaël pour un montant de 4 120 € et le devis de MARTIN COUVERTURE pour un montant de 721,10 €.

AUTORISE le Maire à solliciter des subventions au titre du PED à hauteur de 50 % du montant de la dépense qui s'élève à 10 929,82 €

5) Approbation du programme de voirie 2014

Le Maire expose au conseil municipal le programme de voirie 2014 qui s'établit comme suit :

| | |
|---------------------------------------|-------------|
| Parking administratif Sainte Enimie : | 5 098,50 € |
| VC de Champerboux : | 11 097,36 € |

Le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le programme de voirie pour un montant de 16 195,86 € et de solliciter à hauteur de 50 % le conseiller général au titre du programme exceptionnel de voirie communal (PEVC).

Il informe également le Conseil Municipal que l'appel d'offre sera lancé conjointement par le SDEE avec le programme de voirie intercommunautaire afin de réaliser des économies d'échelles.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le programme de voirie 2014 pour un montant de 11 097,36 €
AUTORISE le Maire à solliciter une subvention à hauteur de 50 % de la dépense au titre du PEVC

6) Adhésion à la fondation du patrimoine pour l'année 2014

Le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer sur l'adhésion à la fondation du patrimoine pour l'année 2014. La cotisation s'élève à 50 € pour l'année.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'adhérer à la fondation du patrimoine pour l'année 2014

7) Adhésion 2014 aux "Stations Vertes de vacances"

Le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer sur l'adhésion à la fédération française des "Stations Vertes de vacances" pour l'année 2014, la cotisation s'élevant à 832 € pour l'année et de désigner un représentant de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'adhérer à la fédération française des "Stations Vertes de vacances" pour l'année 2014
DESIGNE Françoise MEJEAN pour représenter la commune auprès de cet organisme

8) Proposition de délégués à la CCID

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, propose la liste suivante de personnes susceptibles de siéger à la commission communale des impôts locaux de Sainte Enimie :

Membres titulaires :

| | |
|-----------------|-----------------|
| Pascal MALAVAL | André BOIRAL |
| Roger DOMEIZEL | Olivier BARTHEZ |
| Roland CARUELLE | Laurette GELY |
| François GAUDRY | Jaclyn MALAVAL |
| Alain CHMIEL | Michèle GRANET |
| Agnès BADAROUX | Elsa LIARDET |

Membres suppléants :

| | |
|---------------------|--------------------|
| Françoise MEJEAN | Christian ROUVIERE |
| Anne-Marie MICCOLI | Evelyne PARADAN |
| Marc PERES | |
| Jean Claude PUECH | |
| Geneviève ROUSSEAUX | |

Vote :

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 1

9) Fixation et désignation des membres du CCAS

Le Maire expose au conseil municipal qu'en application de l'article R 123-7 du code de l'action sociale et des familles, le nombre des membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale (CCAS) est fixé par le conseil municipal. Il précise que leur nombre ne peut pas être supérieur à 16 (et qu'il ne peut être inférieur à 8) et qu'il doit être pair puisqu'une moitié des membres est désignée par le conseil municipal et l'autre moitié par le Maire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

FIXE à 14 le nombre des membres du conseil d'administration du CCAS

DESIGNE Geneviève Rousseaux, Anne Marie Miccoli, Françoise Méjean, Jaclyn Malaval, Agnès Badaroux, Elsa Liardet, Laurette GELY

10) Fixation du prix de location de la salle Deromieu

Le Maire propose au Conseil Municipal de mettre en location sur demande la salle Deromieu, il convient donc de fixer un tarif de location.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

FIXE les tarifs de la salle Deromieu comme suit :

| | Résidents de la commune | Hors résidents de la commune |
|----------------------------------|-------------------------|------------------------------|
| Journée de 8h00 à 22h00 | 40,00 € | 52,50 € |
| Soirée de 12h00 à 12h00 | 52,50 € | 68,50 € |
| Du samedi 12h00 au lundi 10h00 | 63,50 € | 79,00 € |
| Du vendredi 12h00 au lundi 10h00 | 82,50 € | 102,50 € |
| CAUTION | 310,00 € | 405,00 € |

Questions diverses :

- Le conseil municipal se réunira un autre jour que le Mardi les mois de Juillet et d'Août compte tenu de la participation de certains élus aux animations prévues ce jour-là.
- Suite aux travaux effectués à la salle des fêtes, les associations ne pourront pas garder de clés, elles devront venir les retirer en mairie à chaque manifestation. Un état des lieux sera également effectué avant et après le prêt ou la location de la salle.
- Les coupes de bois sur les terrains sectionaux ne sont pas permises dans les 6 mois suivant l'élection du conseil municipal dans l'attente d'une constitution ou d'une non-constitution de commission syndicale.
- Il sera demandé aux services de gendarmerie une tolérance concernant le stationnement des campings-cars sur le parking de la Gravière en hors-saison.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Maire,
Alain CHMIEL